



Assises ESR et Pouvoir régional

Les collectivités locales veulent avoir « une compétence de plein droit » pour participer aux projets universitaires

Dépêche AEF 175009 du 23-11-2012

Les associations d'élus des villes universitaires demandent à l'État de « reconnaître une compétence de plein droit des agglomérations pour agir dans le soutien des équipements et activités universitaires ». Elles proposent des « projets ou schémas de sites » « articulés avec des schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche ». Elles estiment aussi qu'il faut « marquer une pause dans les appels à projets (plan campus, investissements d'avenir) qui attisent la concurrence entre territoires ». Le texte de leur contribution aux assises de l'enseignement supérieur (1) a été remis officiellement à Lionel Collet, directeur de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lors du colloque de l'Avuf (association des villes universitaires de France) jeudi 22 novembre 2012 à Lille.

Les associations d'élus locaux proposent une contractualisation avec l'État sur le développement des « services universitaires » (logement étudiant, déplacements, accès au très haut débit sur les campus, animation culturelle et sportive), les « infrastructures et grands équipements scientifiques », les « projets de recherche et de valorisation », « l'orientation et pré-orientation des jeunes diplômés » et « la mise en place de structures d'essaimage et de transfert d'innovation en direction des filières économiques du territoire ». Abordant la question de la gouvernance, les associations membres du « bloc local » souhaitent « un cadre de travail quadripartite entre l'État, la région, les présidents d'université et les agglomérations d'accueil des sites universitaires ».

Contrats Etat-Territoires

« Il sera important, et je crois que Geneviève Fioraso nous a entendus, de parler de contrats État-territoires plutôt que de contrats État-régions », souhaite Hélène Mandroux, maire de Montpellier et présidente de l'Avuf. « Cela permettrait de réfléchir globalement sur les financements et le rôle de chacun », approuve Gilles Demailly, vice-président de l'AMGF (association des maires de grandes villes de France) et maire d'Amiens.

Mais les collectivités disent aussi l'importance du rôle de l'État pour équilibrer leurs territoires entre eux. « Attention au risque de la fracture territoriale », avertit Sylvain Trannoy, vice-président de l'agglomération de Cambrai et représentant de la fédération des villes moyennes, remarquant que « les marges de manœuvre budgétaires existent mais sont limitées ». « Il faut que l'État joue son rôle et reconnaisse explicitement le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'aménagement du territoire et dans la cohérence de la société », demande-t-il.

Ne pas laisser l'exclusivité de la réflexion et de la stratégie à d'autres

Chaque niveau de collectivité revendique sa voix au chapitre. « Il faut accepter la complexité des enjeux et des acteurs. Les élus locaux ne peuvent pas laisser à d'autres l'exclusivité de la réflexion et de la stratégie sur l'enseignement supérieur et la recherche », affirme ainsi Isabelle Pellerin, vice-présidente de Rennes Métropole, représentant l'assemblée des communautés de France, évoquant le poids socio-économique d'une université sur un territoire.

« Nous avons de multiples opérateurs autour de nous : il faudrait remettre de l'ordre pour gagner en cohérence », souhaite Louis Vogel, président de la CPU (conférence des présidents d'université), qui souhaite des « schémas territoriaux sur la formation ou la vie étudiante ».

Faut-il un chef de file ? « Sur les 1,2 milliard d'euros investis pour l'enseignement supérieur et la recherche par les collectivités territoriales, 80 % le sont par les conseils régionaux », intervient depuis la salle Sandrine Rousseau, vice-présidente du conseil régional Nord-Pas-de-Calais en charge de ces thématiques. « J'ai entendu avec intérêt qu'on pourrait aller vers des contrats de projets État-territoires mais il est important que la région joue ce rôle d'ensemblier », observe-t-elle.

Contrats de Sites

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rappelle sa volonté de signer des contrats de sites et d'encourager les rapprochements entre les universités au niveau territorial. « Dès 2013, nous allons signer un contrat de site entre le ministère et les universités d'Alsace et de Lorraine », indique ainsi Lionel Collet. « Nous ferons attention au maillage territorial et à la coopération en réseau dans le cadre de ces contrats de sites », annonce le directeur de cabinet de Geneviève Fioraso.

La place des élus locaux dans la gouvernance interne des universités est aussi évoquée par Lionel Collet. « Aujourd'hui, les présidents des collectivités, comme d'ailleurs les personnalités extérieures, ne peuvent pas voter pour l'élection des présidents d'université », rappelle-t-il. « Ce point devra être discuté dans le cadre des assises », estime-t-il.

« Participer à l'élection du président n'est pas l'essentiel : ce qu'il faudrait, c'est pouvoir participer à l'ensemble des décisions de la vie de l'établissement. Je revendique aujourd'hui le fait que les collectivités puissent discuter – je n'ai pas dit imposer – des diplômes, de la recherche, du transfert, pour qu'il y ait un enrichissement réciproque », répond Gilles Demailly.

(1) La contribution est signée par l'AdCF (assemblée des communautés de France), l'Acuf (association des communautés urbaines de France), l'AMGVF (association des maires des grandes villes de France), l'AVUF (association des villes universitaires de France) et la FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme).

Les débats sur le rôle des régions amènent le comité de pilotage à renoncer à l'idée de contrat tripartite

Dépêche AEF 172235 du 27-11-2012

« L'atelier n'a pas été favorable à la proposition de contrat quinquennal tripartite établissement-MESR-collectivités (proposition 113) », résume mardi 27 novembre 2012 Roger Fougères, rapporteur de l'atelier des assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche intitulé « Redéfinir l'organisation nationale et territoriale de l'ESR », qui se tenait lundi 26 novembre 2012, au Collège de France à Paris. En effet, lors de la présentation de la thématique « ESR et territoire », l'essentiel des débats a tourné autour de la question de la place des régions et de la nature du contrat devant lier les parties prenantes.

« Le comité ne prône pas une régionalisation de l'ESR, mais une coopération État-régions », prévient en introduction Frédérique Pallez, professeur à Mines ParisTech et membre du comité de pilotage, rappelant que « les diplômes sont habilités par l'État et que le statut des personnels doit rester national ». « Et nous ne nous sommes pas préoccupés de l'acte III de la décentralisation », ajoute Roger Fougères. « Cela signifie que toutes nos propositions s'appliquent avec ou sans décentralisation supplémentaire. » Le comité propose en revanche de « rendre obligatoire par la loi » l'élaboration d'un SRESRI (schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) dans chaque région, lequel « définit les besoins et l'ambition du territoire », élaboré de manière conjointe par les établissements, les organismes en région et les collectivités locales concernées.

Vers une régionalisation de l'ESR ?

« L'idée d'un schéma régional nous va bien », réagit Michel Eddi, directeur général délégué de l'Inra. « Par contre, je m'interroge sur le contrat global pluriannuel. Seul le contrat d'objectif que nous avons avec l'État s'impose à nous. »

Françoise Bévalot, membre du comité de suivi LRU, se dit elle aussi « un peu étonnée de cette proposition ». « On ne doit pas confondre déclinaison d'une stratégie nationale à signature d'un contrat unique avec la tutelle et les collectivités. Car malgré vos précautions préliminaires, je crains que cela ne nous fasse aller vers une territorialisation ou une régionalisation de l'ESR. On ne peut en aucun cas aller vers un contrat global. »

« La collaboration avec les collectivités est essentielle, mais on ne doit pas se quitter sur un malentendu avec une forme de décentralisation non dite », indique aussi Pascal Olivard, président de l'université de Bretagne occidentale. « L'établissement passe un contrat avec l'État. Ce n'est qu'après qu'il passe des collaborations autres avec les collectivités. » Gérard Blanchard, président de l'université de La Rochelle, indique que « le contrat global a été très débattu à la CPU », le principal point de consensus étant que les présidents « ne veulent pas de transfert de compétence à la région ». « Au-delà de cette mise en cohérence, l'important est la séquence dans lequel les choses se font », ajoute-t-il.

« Il faut bien à un moment donné mettre les établissements et les financeurs autour de la table », tente de répondre Roger Fougères. « Car la question qui se pose est celle de la cohérence des contrats État-établissement et établissement-collectivités et des redondances. J'ajoute qu'aujourd'hui, les contrats sont peu de choses. Tous les moyens, humains notamment, sont à côté. »

Pilotage par projets versus contrat

Du côté des collectivités, les avis sont partagés. Jean-Louis Missika, adjoint au maire de Paris, fait part de son « scepticisme face à cette idée de contrat global ». « À Paris, ça fonctionne très bien de façon pragmatique. Le pilotage des projets est laissé à l'initiative des établissements scientifiques, qui trouvent eux-mêmes le premier financeur et lancent ensuite un tour de table pour trouver d'autres sources de financement. Prenons l'exemple de l'Institut de la vision : il a d'abord été financé par la Ville, puis par la Région. Et l'État s'est réveillé quand le projet a pris une ampleur significative. Donc pour moi, la contractualisation doit rester informelle ».

À l'inverse, Sandrine Rousseau, vice-présidente en charge de l'ESR au conseil régional Nord-Pas-de-Calais, se dit « contre la politique de guichet qui avait cours sous le gouvernement précédent. Ce statut de la région appelée comme un pompier quand on en a besoin est intenable. Je trouve donc très bien cette idée de schéma régional, d'autant qu'elle existe dans de nombreuses régions. Les CPER devraient intégrer ce schéma régional. Et il faudrait un volet spécifique sur l'immobilier, lequel 'bouffe' actuellement toute la politique ESR des régions. »

Pour Isabelle This-Saint-Jean, vice-présidente de la région Île-de-France, le « schéma proposé ici est judicieux : « Mais il faut un contrat qui nous lie si l'on veut que les régions continuent à être des acteurs importants du financement de l'ESR, aujourd'hui à parité avec l'État en Île-de-France ». Pour elle, la spécificité des régions est leur « capacité d'aménagement du territoire » dans une perspective de « rééquilibrage » et leur « proximité avec les établissements, plus forte que celle qu'ils ont avec l'État ». Elle ajoute qu'il « faut faire leur place aux organismes de recherche dans le terme établissement ». Un autre intervenant représentant une collectivité s'interroge enfin sur le devenir des « projets interrégionaux » en cas de contrat global.

Contrats signés de manière séquentielle

Pour Jean Chambaz, président de l'UPMC, il « faut que la discussion soit collective, mais que des contrats soient signés différemment avec chaque puissance publique, État, région, métropole. Comme ça, si c'est interrégional, ça ne pose pas de problème. » « Attention, répond Roger Fougères. Chercher les collectivités pour boucher les trous après l'État ne marchera pas. Il faut une négociation ensemble avant la finalisation de chacun des contrats. Et à partir de là, ça devient des contrats globaux. »

« Voilà encore un tour de passe-passe. Tout cela ressemble très fort à une régionalisation de l'ESR », lance de son côté Jean Fabbri, ancien secrétaire général du Snesup-FSU. « Les régions contribuent entre 5 et 8 % du budget des établissements, n'en faisons pas une montagne ! » Pour lui, il faudrait « avant tout parler de lieux de régulation nationale », seule manière de « légitimer l'autonomie des établissements ». Thierry Cadart, secrétaire général du Sgen-CFDT, globalement favorable aux évolutions proposées sur ce point par le comité de pilotage, évoque pour sa part la possibilité de créer un « Creser », « endroit où tout le monde puisse converser ».